Image not found or type unknown

Taux horaire supérieur à celui des anciens embauchés

Par **aid99**, le **30/05/2015** à **18:42**

Bonjour,

Je suis délégué syndical depuis peu et je n'ai pas encore toutes les réponses aux questions que l'on me pose.
Un jeune salarié embauché depuis un an a eu une augmentation personnelle du coup son taux horaire a dépassé celui des anciens embauchés (exemple 15 ans) en sachant qu'ils ont le même coefficient, je n'ai rien contre cette augmentation mais est-ce normal qu'il ait son taux horaire supérieur aux anciens.

Amicalement

Par **P.M.**, le **30/05/2015** à **21:36**

Bonjour,
A priori, l'employeur peut accorder une augmentation individuel du moment que cela repose sur des critères objectifs...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés